



**PRÉFET DU RHÔNE**

# DEPARTEMENT DU RHÔNE PERIODE HIVERNALE 2013 - 2014

**Dossier de presse**



# Sommaire

▲ Le dispositif d'hébergement du Rhône	3
▲ La période hivernale	4
• Les moyens mis en œuvre	5
• L'organisation de la période hivernale	9
▲ ANNEXE :	

✓ Schéma d'organisation de la veille sociale et du dispositif hivernal 2013/2014



## Le dispositif d'hébergement du Rhône

Au 1er novembre 2013, le dispositif d'hébergement comptera **2 923 places permanentes** contre 2 827 places en 2012. L'augmentation de capacité est liée à l'ouverture de 60 places en pensions de famille et de 40 places d'hébergement pour accompagner la sortie du plan froid 2012/2013.

Dans le Rhône, l'objectif de sorties vers le logement pour l'année 2013 a été fixé à 38% des capacités hors urgence et pensions de famille. Au 31 décembre 2012, 794 personnes étaient ainsi sorties vers le logement.

**Au 30 juin 2013, le taux de réalisation était de 41%.**

Capacités d'accueil	2013	2012	2011
Places CHRS	1 293	1 293	1 278
Places CHRS urgence	199	199	199
Places Centres hébergement	1013	977	977
Places Pensions de famille	418	358	275
<b>TOTAL</b>	<b>2 923</b>	<b>2 827</b>	<b>2 729</b>

**L'ensemble de ce dispositif d'hébergement pérenne mobilise en 2013 une enveloppe de crédits de 28 millions d'euros.**



## La période hivernale

Chaque année dans le département du Rhône, le dispositif de veille sociale destiné à aider, tout au long de l'année, les personnes en situation de précarité ou d'exclusion est renforcé pendant la période hivernale.

Le dispositif hivernal, piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, permet de renforcer les capacités mises à la disposition du Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) et de mobiliser des moyens supplémentaires afin de proposer des services plus nombreux.

Conformément à l'instruction interministérielle du 26 septembre 2013 relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2013-2014, le dispositif hivernal est activé du **1er novembre 2013 au 31 mars 2014**, en s'adaptant aux conditions climatiques.

## Les objectifs

- **Apporter des réponses adaptées aux besoins des personnes vulnérables qui sont à la rue ou en rupture d'hébergement et en particulier les familles avec enfants, les jeunes en rupture familiale, les femmes victimes de violence, les personnes de santé fragile et les personnes les plus désocialisées.**
- **Adapter l'offre d'urgence aux besoins des publics ou aux conditions climatiques**
- **Réaliser la mise à l'abri et la prise en charge inconditionnelle et immédiate**
- **Assurer un accueil cohérent des publics quelle que soit leur situation administrative et leur proposer une prise en charge adaptée**
- **Permettre des réponses diversifiées**
- **Apporter des réponses médico-sociales**
- **Satisfaire à la nécessité de coordination et de complémentarité des interventions**



## Les moyens mis en oeuvre.

- **Mobilisation de places supplémentaires : une offre diversifiée, répartie sur les agglomérations de Lyon et de Villefranche.**

**850 places** sont ouvertes et mises à disposition du SIAO et des équipes mobiles de maraude :

- 740 places en structure collective, en village mobile ou en logements d'urgence sur Lyon et l'agglomération : la mobilisation de terrains, de locaux vacants issus du patrimoine de l'Etat, du Conseil Général ou de propriétaires privés permet d'atteindre cet objectif. L'objectif de ne pas utiliser des gymnases en premier niveau de réponse est confirmé.
- 50 places supplémentaires sur Villefranche et le Nord du département, en structures (La Calade à Villefranche, Les Remparts à Belleville, l'Oasis à Gleizé) et en logements.
- 60 places d'hôtel, réservées à compter du 6 janvier 2014, complètent le dispositif.

Ces places sont progressivement ouvertes par quinzaine à compter du **4 novembre 2013**.

En cas de Grand Froid, le dispositif est renforcé avec notamment la possibilité de réquisitionner des gymnases, pour une durée limitée liée à la baisse des températures ou à des intempéries.

- **Les lieux d'accueil en journée et la nuit : 10 structures offrant un accueil de proximité avec des prestations liées à la vie quotidienne (collation, douche, activités...) sont ouvertes tout au long de l'année.**

- En période hivernale, certains de ces accueils de jour sont ouverts le week-end (Accueil St Vincent : le dimanche de 9h à 12h et Péniche Accueil : le dimanche de 14h à 17h30)
- Une halte de nuit de 25 places, gérée par l'association Foyer Notre-Dame Des Sans-Abri, est ouverte à compter du 4 novembre au 85 rue Sébastien Gryphe et propose aux personnes rencontrées par les maraudes ou sollicitant le 115 un accueil avec couchage de 21 heures à 8 heures.





## Mobilisation des moyens humains :

### Le "115"

Il fonctionne toute l'année 7 jours/7 et 24h/24. **Ses moyens en personnels sont renforcés par une équipe supplémentaire de 4 écoutants pendant l'hiver.**

### Le SAMU SOCIAL 69

Tout au long de l'année, un équipage de maraude dédié aux signalements « 115 » intervient de 9h à 19h, 7 jours/7.

Pendant le Volet hivernal :

**- Deux équipages supplémentaires de maraude sectorisés, comprenant un infirmier, circulent 7 nuits sur 7 de 19 heures à minuit, avec le renfort d'un coordinateur.**

### L'accueil et l'orientation des personnes et familles sans hébergement

▸ **La Maison de la Veille Sociale (MVS)** - Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation - recense toutes les demandes d'hébergement et oriente les ménages vers les places déclarées vacantes par les structures d'hébergement (hors 115). Ses moyens sont renforcés durant la période hivernale pour répondre aux besoins en terme de peuplement, de diagnostics sociaux, de suivi et de travail sur les sorties.

▸ Sur l'agglomération de Villefranche-sur-Saône et dans le cadre du fonctionnement de l'antenne MVS caladoise, le Centre Communal d'Action Sociale travaille en lien avec les équipes de la Veille Sociale de Lyon pour répondre aux besoins des personnes à la rue.

▸ Les équipes mobiles de bénévoles de plusieurs associations (Croix Rouge Française, Fondation Armée du Salut, ...) sont également mobilisées pour des interventions de nuit, dans la rue (contacts, orientations vers des hébergements, soins, distribution alimentaire...).

▸ Le protocole d'intervention entre le SAMU, le 115, le SAMU SOCIAL 69, les pompiers, la gendarmerie, la police municipale de Lyon et la police nationale, permettant une meilleure réponse en direction des situations les plus difficiles (personnes en situation de détresse physique, personnes refusant une mise à l'abri alors qu'elles semblent en danger) est activé.



#### ▪ **Des interventions médico-sociales assurées par :**

- ✓ l'équipe d'Interface SDF, rattachée au centre hospitalier Saint Jean de Dieu, qui accompagne vers le soin, notamment psychiatrique, les personnes exclues et soutient les équipes de structures d'accueil et d'hébergement.
- ✓ l'équipe mobile du Réseau Social Rue Hôpital, rattachée à l'hôpital St Joseph-St Luc, qui coordonne les interventions sanitaires et sociales et facilite l'accès aux soins des personnes exclues.
- ✓ les équipes du Centre Départemental d'Hygiène Sociale, dans le cadre d'actions de prévention santé et de vaccinations.

#### ▪ **Les lits Halte Soins Santé**

**La Villa d'HESTIA, structure de 30 lits halte soins santé, permet de délivrer des soins médicaux et paramédicaux à des personnes qui sont dépourvues de domicile.** Cette structure constitue une modalité de prise en charge globale des personnes sans domicile. Elle articule fortement une dimension sociale et une dimension de soins et de prévention et ne se substitue à aucune catégorie de structure sanitaire, médico-sociale ou sociale existante.

#### ▪ **Un lieu d'hygiène des personnes en situation de précarité**

Le lieu d'hygiène, implanté au centre Gabriel Rosset du Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, pour un public en grande précarité, offre une prise en charge individualisée, effectuée par un professionnel formé, en vue de permettre l'intégration des personnes les plus marginalisées dans les structures d'accueil d'urgence.

#### ▪ **Des liens étroits avec des dispositifs existants**

Les CHRS, les pensions de famille, les résidences sociales, les FJT, les logements bénéficiant de l'ALT, le dispositif d'accueil des demandeurs d'asile concourent également à répondre aux besoins en fonction des disponibilités de places.



## L'organisation de la période hivernale

- **Une mobilisation en fonction des prévisions météorologiques de Météo France et de l'appréciation locale de la situation climatique**

<p><b>Mobilisation hivernale à compter du 4 novembre</b></p>	<p><b>Mobilisation effective dans le département du Rhône pendant la durée du dispositif hivernal</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ démarrage de deux équipages de nuit assurant, dans la rue, 7 jours sur 7, une fonction de veille, d'alerte, d'orientation</li> <li>⇒ renforcement des équipes 115</li> <li>⇒ renfort des équipes de la MVS pour l'organisation et le suivi du dispositif</li> <li>⇒ mise à disposition progressive sur Lyon et l'agglomération de 715 places complémentaires pour l'orientation par le SIAO dont, dès le mois de novembre (Rousseau, village mobile de Villeurbanne, logements d'urgence).</li> <li>⇒ 50 places ouvertes dès novembre sur Villefranche, Belleville et Gleizé</li> <li>⇒ réservation de 60 places d'hôtel sur Lyon et l'agglomération</li> <li>⇒ ouverture d'une halte de nuit de 25 places</li> <li>⇒ ouverture d'accueils de jour le week-end</li> </ul>
<p><b>Grand Froid</b></p>	<p><b>Mobilisation sur décision préfectorale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ possibilité de mobiliser des capacités supplémentaires en gymnases (jusqu'à 230 places par tranche de 115) selon des modalités définies par le protocole.</li> </ul>



▪ **Des moyens financiers affectés au dispositif hivernal :**

Le fonctionnement du dispositif de veille sociale et d'hébergement, tout au long de l'année, mobilise une enveloppe de 32,4 millions d'euros. **Le coût prévisionnel des mesures hivernales 2013/2014 est de l'ordre de 4 millions d'euros.**

**L'augmentation des moyens concerne notamment :**

- ↳ **le renforcement des équipes du SAMU SOCIAL 69**
- ↳ **le renforcement des équipes du « 115 »**
- ↳ **le renforcement des équipes de la Maison de la Veille Sociale**
- ↳ **la mise à disposition de capacités d'hébergement, d'accueil de nuit , de nuitées d'hôtel complémentaires**
- ↳ **la préparation des dispositifs « gymnase »**
- ↳ **l'augmentation de l'amplitude d'ouverture d'accueils de jour**

## ANNEXE : Schéma d'organisation de la veille sociale et du dispositif hivernal 2013-2014

### 1. ORIENTATION



# N° "115"

(FNDSA)

Ligne téléphonique d'information  
et d'orientation  
24h/24h, 7j/7j

## MAISON DE LA VEILLE SOCIALE SIAO

Recense les demandes d'hébergement et oriente  
vers les places vacantes (hors 115)



# SAMU SOCIAL 69 (ALYNEA)

**Veille de jour**  
1 équipe dédiée aux signalements  
« 115 » de 9h à 19h, 7j/7

**Veille de nuit**  
2 équipes : 19h / minuit  
tous les jours

### 2. ACCUEIL ET HEBERGEMENT



## ACCUEIL EN HEBERGEMENT

**2 923 PLACES PERMANENTES**

**Objectif : 850 PLACES complémentaires**  
mises progressivement à disposition du SIAO

**230 PLACES "GYMNASE"**  
en cas de Grand Froid

**25 PLACES D'ACCUEIL DE NUIT**  
(avec couchage)

### 3. SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT



## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

### ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

- Les structures d'hébergement disposent de travailleurs sociaux en mesure d'accompagner et orienter les personnes accueillies
- La MVS assure un travail de coordination

### LIEUX D'ACCUEIL DE JOUR

(10 STRUCTURES)

Accueil de proximité avec prestations  
(besoins primaires, accompagnement social)

### ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL

EQUIPE INTERFACE SDF (Rattachée au CH St Jean de Dieu)  
EQUIPE MOBILE RESEAU SOCIAL RUE HOPITAL (rattachée à l'hôpital  
Saint Joseph Saint Luc)

### LITS HALTE SOINS SANTE

30 lits « VILLA D'HESTIA » (Association ORSAC)

### LIEU D'HYGIENE DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

Rattaché au Foyer Notre Dame des Sans Abri